



AVIS AU PUBLIC

Urbanisme

Par la présente il est porté à la connaissance du public que la délibération du 14 novembre 2023 du conseil communal portant adoption du

du projet de modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) de la commune de Schengen, présenté et élaboré par le bureau pact sàrl de Grevenmacher pour le compte de la commune de Schengen

a été approuvée par M. le Ministre aux Affaires intérieures réf. 19655/113C.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Remerschen, le 9 février 2024.

pr le Collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,